

Médecin spécialiste en médecine aigüe (M/F) (fonction R1DF3)

Contactez un "active recruiter" dans votre région pour des informations plus détaillées et ou actualisées en ce qui concerne les diplômes exigés, les épreuves de sélection, la formation et les possibilités de carrière.

Site web: <https://www.mil.be/fr/page/trouver-les-informations>

Description de la fonction

Est un officier médecin qui administre aux patients des soins médicaux de première ligne et fournit des conseils dans le domaine médical.

Est spécialisé dans le domaine de la médecine aigüe.

Conditions d'admission

Être Belge ou ressortissant d'un autre état-membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.

Ne pas avoir atteint l'âge de 34 ans le 31 décembre de l'année de votre incorporation.

Être en possession du diplôme requis (voir ci-dessous)

Epreuves de sélection

Avant d'être incorporé, vous serez soumis plusieurs jours à une série d'épreuves de sélection, comme p.e. des épreuves psychotechniques, des épreuves sportives et des tests médicaux. Vos résultats détermineront si vous êtes apte et si vous êtes classé en ordre utile.

Exigences de diplôme

Master (of Medicine) en médecine et Master after master en médecine aigüe

Vous pouvez demander une attestation d'équivalence de votre diplôme à l'Administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles. (<http://www.equivalences.cfwb.be/>)

Formation

Votre cycle de formation est constitué des parties suivantes :

- Une phase d'initiation militaire (PIM) de 10 jours ouvrables qui succède votre incorporation (voir date d'incorporation). Cette phase doit être terminée dans les 12 mois qui suivent la signature de l'acte de d'engagement comme candidat militaire de réserve.
- Une phase d'instruction spécialisée professionnelle (IPS) de 8 à 10 ouvrables dans la foulée de la PIM.
- Une instruction spécialisée professionnelle (IPS d'1 à 3 semaines dépendant de votre fonction. Elle aura lieu dans l'unité qui vous avez choisi de rejoindre. L'IPS commence directement après la réussite de l'IMS.
- Une semaine d'évaluation dans votre unité. Elle suivra directement l'IPS.

Pendant tout la période de la candidature, l'aptitude professionnelle et caractérielle ainsi que la condition physique seront évaluées régulièrement.

Informations supplémentaires

Date limite d'inscription : 15/07/19

Date d'incorporation : 13/09/19 ou/of 27/09/19

Pendant la formation (PIM et IMS), le régime d'internat est d'application. Des personnes mariées ou qui cohabitent, peuvent demander une exception à cette règle.

Vous commencez votre carrière au sein de 1/4 EMI (Unité) à Marche-Les-Dames (Lieu) et tu signeras un engagement à temps plein (PVE) pour un an, éventuellement renouvelable.

Vous seriez engagé selon les directives reprises dans le statut du cadre de la réserve. En fonction des besoins de la Défense, et à certaines conditions, vous pourriez passer dans le cadre des militaires de carrière.